

Livret mobilité jeunes 2019

Sommaire

I. Modalités Administratives	1
1. Code et Permis en auto-école	1
2. Code et Permis en Autonomie	2
3. Permis AM	2
II. Adresses utiles	3
1. Liste des autos-écoles par secteur	3
2. Site pour préparer un déplacement	3
3. Applications de repérage/bouchons,	3
4. Sécurité routière	3
5. Informations complémentaires	4
III. Mobilité alternative	5
1. Co voiturage	5
2. Autopartage	5
3. Vélo	5
4. Transport en commun	6
IV. Offre de service de la Mission Locale	6
1. Diagnostic	6
2. Ateliers et Actions	6
3. Aides financières	6

I. Modalités Administratives

Vous devez avoir conscience de l'investissement nécessaire à l'apprentissage du code de la route et faire preuve de motivation, d'implication personnelle et d'endurance pour l'apprentissage de la conduite.

1. Code et Permis en auto-école

- L'auto-école se charge de l'inscription à l'examen du permis. Si le candidat est mineur, la demande doit être formulée par une personne ayant l'autorité parentale.
- Cette inscription permet d'obtenir un numéro d'enregistrement préfectoral harmonisé (NEPH).
- Justificatif d'identité du candidat et celui du détenteur de l'autorité parentale si le candidat est un mineur,
- Justificatif de domicile,
- 2 photos d'identité (ou une photo numérique d'identité si l'auto-école effectue l'inscription en ligne),
- Si vous êtes français et âgé de plus de 17 ans et de moins de 25 ans, la copie du certificat individuel de participation à la journée défense et citoyenneté (JDC) ou de l'attestation provisoire en instance de convocation à la JDC ou de l'attestation individuelle d'exemption.

S'agissant de la JDC non effectuée, vous pouvez faciliter le RDV avec le centre du service national de Mont St Aignan en les contactant pour un RDV au 02 32 08 20 40.

- Si vous êtes étranger, un justificatif de régularité du séjour ou si vous êtes dispensé de détenir un titre de séjour, une preuve de votre présence en France depuis au moins 6 mois (feuille de paie, quittance de loyer...)
- Si nécessaire, le formulaire cerfa n°14880*02 (avis médical)

Attention :

Si l'auto-école procède à l'inscription en ligne, vous recevrez un courriel dans la boîte mail que vous avez déclaré.e. Ce courriel vous demandera d'activer le compte créé en votre nom par l'auto-école.

Conduite accompagnée

- <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2826>

Permis à 1€ par jour

- <http://www.securite-routiere.gouv.fr/permis-de-conduire/passer-son-permis/le-permis-a-1-euro-par-jour/informations>

Conduite supervisée

- <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F21012>
- <https://www.facebook.com/TOP76PERMIS/>

2. Code et Permis en Autonomie

Vous pouvez, si vous le souhaitez, vous inscrire vous-même pour passer l'épreuve du code de la route dans un centre agréé par l'État. Vous devez régler une somme de 30 € pour passer l'examen du code. Vos coordonnées bancaires vous seront demandées à la fin de la procédure d'inscription.

Sites commerciaux

- <https://www.laposte.fr/particulier/tous-les-services/conseils-pratiques/passer-le-code-de-la-route>
- <https://www.objectifcode.sgs.com/>
- <https://www.ornikar.com/>
- <https://www.youtube.com/watch?v=zJlaNqc9y7Q>

Sites institutionnels

- <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2825>
- <https://permisdeconduire.ants.gouv.fr/Vos-demarches/Effectuer-une-demande-de-permis-de-conduire-en-ligne>

3. Permis AM (ex BSR)

La formation théorique est dispensée au collège et porte sur les règles de sécurité routière. Elle est validée par l'attestation scolaire de sécurité routière en classe de 5e (pour l'ASSR1) et en classe de 3e (pour l'ASSR2). Pour un jeune non scolarisé ou en apprentissage, cette formation théorique est validée par l'attestation de sécurité routière (ASR). Attention : **l'ASSR de 1er ou de 2e niveau ou l'ASR est obligatoire pour s'inscrire à la formation pratique du Permis AM et n'autorise pas le jeune à conduire un véhicule à moteur.**

La formation pratique de 7 heures est assurée par une école de conduite ou par une association d'insertion ou de réinsertion sociale ou professionnelle agréée par le préfet. Elle est constituée de 3 phases (Enseignement hors circulation, Conduite sur les voies ouvertes à la circulation publique, Sensibilisation aux risques).

La formation pratique a un coût variable qui peut aller de 150 € à 400 € dans une école de conduite.

L'école de conduite vous demandera les documents suivants :

- Justificatif d'identité,
- Justificatif de domicile,
- 2 photos d'identité (dans certains cas, une photo numérique d'identité),
- Attestation de suivi de la formation pratique du Permis AM accompagnée de l'attestation scolaire de sécurité routière 2 (ASSR2), ou l'attestation de sécurité routière (ASR) ou l'original du Permis AM ou son duplicata accompagné d'une déclaration de perte ou de vol.

Si vous êtes français et âgé de plus de 17 ans et moins de 25 ans, la copie du certificat individuel de participation à la journée défense et citoyenneté (JDC) ou de l'attestation provisoire en instance de convocation à la JDC ou de l'attestation individuelle d'exemption.

Si vous êtes étranger, un justificatif de régularité du séjour ou si vous êtes dispensé.e de détenir un titre de séjour, une preuve de votre présence en France depuis au moins 6 mois (feuille de paie, quittance de loyer...).

II. Adresses utiles

1. Liste des auto-écoles par secteur

- <http://www.seine-maritime.gouv.fr/Politiques-publiques/Transports-circulation-education-et-securite-routieres/Education-routiere/Agrements-auto-ecoles/Liste-des-auto-ecoles-de-la-Seine-Maritime>
- <https://www.leboncreneau.com/>
- <https://www.mjc-duclair.fr/insertion-professionnelle-auto-ecole-associative/inservolant/>

2. Site pour préparer un déplacement

- <https://fr.mappy.com>
- <https://www.viamichelin.fr/>
- <https://reseau-astuce.fr/fr/trajets/4/JourneyPlanner>
- <https://www.sncf.com/fr>
- <http://www.commentjyvais.fr/fr/>
- <https://www.google.fr/maps/>
- <https://www.waze.com/fr>
- <https://fr.ouibus.com/>
- <https://www.flexibus.fr>
- <https://www.isilines.fr>

3. Applications de repérage/bouchons,

- <http://v-traffic.com/>
- <http://www.inforoute76.fr/>

4. Sécurité routière

- <http://www.securite-routiere.gouv.fr/en-parler-agir/quiz-et-tests/vitesse>

Les Dragons vous ramènent :

- <http://lesdragonsvousramenent.com/PartAsso.htm>

Après avoir fixé un rendez-vous avec un dragon au 02 35 15 12 07, ce dernier part avec un coéquipier vous rejoindre à la date et heure prévue.

Arrivé sur place, le premier dragon prend le volant d'une voiture de l'association, et le second repart avec vous dans votre voiture !



La participation aux frais de raccompagnement est laissée à votre libre appréciation. Les dons reçus bénéficient à l'association.

5. Informations complémentaires

- <https://www.seinemaritime.fr/guide/vos-services/emploi-et-insertion/ariane76/me-deplacer/>
- <https://www.rezopouce.fr/>

Réparation/Location voiture

- <http://solidarauto.org/entretien-et-reparation/>

Ventes aux enchères de voiture

- <https://www.webencheres.com/cdg-76>
- <https://www.ouestfrance-auto.com/pro/vpauto-rouen-5064/>

Véhicules à tarif solidaire

- <http://solidarauto.org/garage-solidaire-rouen/nos-voitures-a-vendre/>
- <http://lesautosducoeur.fr/>

Les bacs

- <https://www.seinemaritime.fr/vos-services/transport-routes/se-deplacer-en-seine-maritime/les-bacs-et-horaires.html>

Règlements des amendes

- <https://reseau-astuce.fr/fr/regler-une-amende-/91>
- <https://www.sncf.com/fr/service-client/gestion-litiges/contravention>
- <https://www.amendes.gouv.fr/tai>
- <https://fps-stationnement.fr/communes/seine-maritime/rouen/>

Bureau du Permis

DDTM 2, rue Saint Sever 76100 ROUEN

A quoi ça sert ? changement d'auto-école, gestion des conflits avec les autos écoles, sécurité routière, vérifier l'inscription au permis.

Prise en charge obligatoire des frais de transport en commun



Lorsque vous êtes salarié.e, vous bénéficiez d'une prise en charge de vos transports en commun, à hauteur de 50 % par votre employeur.

Aides pour les apprentis

- <https://atouts.normandie.fr/articles/429B2F7A-C45C-4185-974E-95701E32E9C0>

III. Mobilité alternative

1. Co voiturage

- <https://www.blablacar.fr/>
- <http://www.covoiturage76.net/>
- <https://www.idvroom.com/>
- <https://www.laroueverte.com/>

Les parkings relais sont disposés à proximité des lignes de transports en commun et permettent aux usagers de se garer gratuitement avant de prendre le métro, le TEOR, les lignes FAST, le bus ou le train (18 sur la Métropole).

- <https://reseau-astuce.fr/fr/parkings-relais/73>

2. Autopartage

- https://www.drivy.com/?utm_source=Bing&utm_medium=cpc&utm_campaign=180178325&mkwid=2aPtNauO_dc|pcrid|76072472976397|pkw|%2Bdrivy|pmt|bb|&msclkid=56938d0561611441d251d104425c16d6
- <https://www.ouicar.fr>
- <https://www.koolicar.com>
- <https://www.renault-mobility.com>
- <https://www.travelcar.com>

3. Vélo



Abonnement Cyclic

Le vélo en libre-service qui répond à vos envies avec 24 stations et 250 vélos.

- <http://cyclic.rouen.fr/>

Vélo électrique

La prime à l'achat de vélos électriques dont le plafond pourrait s'élever à 300 € – sera versée à tout acheteur, sans condition de ressources par la Métropole.

Vélos spécifiques

À compter du 1^{er} novembre 2018 et afin de favoriser le développement des mobilités écologiques sur son territoire, la Métropole Rouen Normandie accompagne ses habitants dans l'acquisition d'un vélo spécifique.

Vous trouverez toutes les informations sur le lien ci-dessous :

- <https://www.metropole-rouen-normandie.fr/aide-pour-l-acquisition-de-velos-specifiques-dans-la-metropole>

Parkings à vélo

- <https://www.metropole-rouen-normandie.fr/transports-dans-la-metropole-parcs-velos>

4. Transport en commun

Noctambus

- <https://www.reseau-astuce.fr/fr/lignes-de-nuit-noctambus/1013>

FILO'R

- <https://reseau-astuce.fr/fr/transport-a-la-demande-filor/97>

IV. Offre de service de la Mission Locale

1. Diagnostic

Afin de savoir où vous en êtes avec votre mobilité, vous vous posez des questions pour vous déplacer ? Renseignez-vous auprès de votre conseiller.

2. Ateliers et Actions

Tout au long de l'année, vous pouvez participer à des actions (semaine de la mobilité, prévention sécurité routière, évaluation code de la route) et vous inscrire sur des ateliers thématiques (comment choisir son auto-école, financer son permis, étudier un devis, information sur le code et la conduite, autre moyen de locomotion) ...

3. Aides financières

Les aides pour les transports en commun existent ; quels sont mes droits ?

Permis à 1€ par jour ou Micro Crédit Personnel ?

Puis-je utiliser mon Compte Personnel de Formation pour payer mon permis ?

Renseignez-vous auprès de votre conseiller.ère